

REFERENCES

Département de l'Allier (03) :

- Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA)

Département des Alpes Maritimes (06) :

- SICASIL

Département des Bouches du Rhône (13) :

- Société du Canal de Provence (SCP)

Département de l'Hérault (34) :

- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc (SBL)

Département de l'Isère (38) :

- Commune de GONCELIN
- Communauté de Communes du Pays Viennois (CAPV)

Département de la Haute-Loire (43) :

- Ville de MONISTROL SUR LOIRE
- SYMPAE

Département du Rhône (69) :

- Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy (CCPAT)
- Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY)

Département de la Savoie (73) :

- Commune de ARITH
- Commune de BELLECOMBE EN BAUGES

Département de la Haute Savoie (74) :

- Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)

Département de Seine et Marne (77) :

- SIPAEP
- Commune de LIVERDY EN BRIE

Département du Var (83) :

- Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM)

Département du Vaucluse (84)

- Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux (SMERV)
- Commune de SAUMANE DE VAUCLUSE

MISSIONS REALISEES

SERVITUDE AMIABLE

- Enquête parcellaire : Détermination des identités réelles de propriétaires et des origines de propriété
- Rédaction des conventions de servitude
- Participation aux réunions publiques
- Rencontre et négociation avec les propriétaires pour obtention des signatures
- Calcul des indemnités de pertes de récolte
- Transmission des actes au Maître d'Ouvrage pour signature et authentification
- Formalisation des conventions et publication à la Conservation des Hypothèques
- Établissement, mise à jour et transmission périodique d'un tableau de suivi de l'avancement de la mission

SERVITUDE ADMINISTRATIVE

- Constitution du dossier de servitude au titre du Code Rural (article L152-1)
- Notification des arrêtés préfectoraux
- Publication de l'arrêté de servitude à la Conservation des Hypothèques

REGULARISATION DES RESEAUX EXISTANTS

- Vérification de la cohérence des conventions existantes avec les propriétaires actuels
- Formalisation des conventions existantes pour publication aux hypothèques
- Rédaction de nouvelles conventions en cas de changement de propriétaires

NOS ATOUTS

Sous la responsabilité du Directeur d'Agence, l'équipe FONCIER d'EURYECE est composée de 4 personnes, dont 1 **clerc de notaire**. Parfaitement organisée et réactive, l'équipe garantit au Maître d'Ouvrage un suivi et un **accompagnement** tout au long de la procédure et la réalisation des prestations dans le **respect des délais** contractuels.

